

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 122**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

---

**OBJET**

Cession gratuite de trois parcelles départementales à la Commune de la Fare-les-Oliviers

---

**DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement de l'Etang de Berre  
04.13.31.94.80**

## **PRESENTATION**

La création de la déviation de la Fare-les-Oliviers a modifié le tracé de la RD10. La section de l'ancienne RD10 comprise entre les PR 24+782 et 27+ 920 ne supportant plus qu'un trafic local, a fait l'objet d'un classement dans le patrimoine routier communal, par délibération en date du 30 janvier 2015.

La Commune de La Fare les Oliviers souhaitant effectuer des travaux d'aménagement sur cette section de route essentiellement urbaine, a sollicité la cession à titre gratuit de trente parcelles acquises dans le cadre de cessions gratuites. Cette demande est en cours d'insctruction.

Le présent rapport a pour but d'autoriser la cession de trois autres parcelles en bordure de l'ex RD10 acquises par le Département à titre onéreux.

La commune a besoin de ces terrains pour mener à bien son projet d'aménagement urbain.

Ces terrains sont cadastrés section AH n° 360, 361 et 364 pour une contenance totale de 92 m<sup>2</sup>. Ils ne sont plus utiles au Département.

Cette cession enlèverait les charges d'entretien de ces terrains supportées par le Département. France Domaine a évalué ces parcelles situées en zone urbaine à 11 960 €(soit 130 €/m<sup>2</sup>).

Ces terrains ayant été acquis dans le cadre d'une procédure d'expropriation, il a été nécessaire conformément au Code de l'Expropriation de consulter au préalable l'ancien propriétaire afin de purger son droit de rétrocession. Le Département a fait une proposition à l'ancien propriétaire qui a décliné l'offre.

Le Conseil Municipal de la Commune a délibéré favorablement par délibération du 22 juin 2017 pour solliciter la cession gratuite de ces trois parcelles au Département.

## **PROPOSITION**

Je vous propose de bien vouloir :

- déclarer inutiles à la voirie départementale, les parcelles cadastrées S°AH n°360, 361, 364 sises à la Fare-les-Oliviers,
- autoriser leur cession à titre gratuit à la Commune de la Fare-les-Oliviers, afin de permettre à la commune de mener à bien son projet d'aménagement urbain,
- m'autoriser, en cas de décision favorable de votre part, à signer l'acte administratif correspondant.

Au bénéfice de ces précisions, et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

